

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-LUCIE-DES-LAURENTIDES

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides tenue le 10 novembre 2009 à compter de 19 h 30.

ORDRE DU JOUR

1. PRÉSENCES
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
4. RÉSOLUTIONS
 - a) Horaire de la bibliothèque
 - b) Inscription de M. Kevin Gilbert pour les cours d'officier non urbain
 - c) Mandat à M. André L. Châles – Valorisation de la municipalité
 - d) Mandat à Les Consultants S.M. inc. – étude de faisabilité – groupe électrogènes
 - e) PIIA pour le 1681, chemin de Sainte-Lucie
 - f) PIIA pour le 1979, avenue J.-Rainville
 - g) PIIA pour le 2007, avenue E.-Pilon
 - h) PIIA pour le 2057, avenue E.-Pilon
 - i) Plan d'intervention aqueduc et égout – auscultation des réseaux
 - j) Prolongement de la période d'embauche de M. Jean Lavoie Provençal
 - k) Révision du budget 2009
 - l) Signature du protocole d'entente – aide financière dans le cadre du volet 1.1 du fonds chantiers Canada-Québec
 - m) Correction du chemin Gilles – échange de terrains
 - n) Demande d'adhésion au programme d'entretien préventif de la Société de l'assurance automobile du Québec
 - o) Rapport du maire sur la situation financière de la municipalité
5. AVIS DE MOTION
6. CHÈQUES ÉMIS
7. COMPTES À PAYER
 - 7a) COMPTES À PAYER – RÉGLEMENTS
8. DÉPÔT DE RAPPORTS, DOCUMENTS, REQUÊTES, ETC.
 - a) Le directeur général dépose le rapport budgétaire pour la période du 1^{er} janvier au 31 octobre 2009.
 - b) Le directeur général dépose l'état comparatif des revenus et dépenses, et ce, au 31 octobre (article 176.4 C.M.).
9. PÉRIODE DE QUESTIONS
10. LEVÉE DE LA SÉANCE

PRÉSENCES

Son Honneur le maire Ghislain Schoeb préside la séance à laquelle assistent M^{me} la conseillère Carine Gohier et MM. les conseillers Réjean Bondu, Hugo Verrette, Robert Cyr, Christian Cousineau et Jacques Gadbois.

Est aussi présent M. Denis Malouin, directeur général.

Rés. : 09-11-211

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur la proposition de M. le conseiller Robert Cyr, il est résolu unanimement :

Que l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté aux membres du conseil par le directeur général.

Rés. : 09-11-212

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Sur la proposition de M. le conseiller Robert Cyr, il est résolu unanimement :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 octobre 2009 soit et est adopté tel qu'écrit au livre des délibérations.

Rés. : 09-11-213

HORAIRE DE LA BIBLIOTHÈQUE

ATTENDU QUE la responsable de la bibliothèque recommande de modifier l'horaire en tenant compte du taux de fréquentation;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M^{me} la conseillère Carine Goyer, il est résolu unanimement :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;

Que les heures d'ouverture pour les mercredis et vendredis seront de 15 h 30 à 18 h 30.

Rés. : 09-11-214

INSCRIPTION DE M. KEVIN GILBERT POUR LE COURS D'OFFICIER NON URBAIN

ATTENDU QU' il est nécessaire de former d'autres officiers pour notre service de protection contre les incendies;

ATTENDU QUE des cours débiteront bientôt à la MRC des Laurentides;

POUR CES MOTIFS,

Sur la proposition de M. le conseiller Christian Cousineau, il est résolu unanimement :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;

Que le directeur du service de protection contre les incendies soit et est autorisé à faire l'inscription de M. Kevin Gilbert au cours d'officier non urbain.

Rés. : 09-11-215

MANDAT À M. ANDRÉ L. CHÂLES – VALORISATION DE LA MUNICIPALITÉ

Sur la proposition de M. le conseiller Jacques Gadbois, il est résolu unanimement :

Qu'un mandat soit et est accordé à M. André L. Châles pour la réalisation d'une étude qui devrait servir à définir les objectifs et actions qui doivent être prises pour arriver à valoriser la Municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides, conformément à son offre de service datée du 28 octobre 2009, et ce, pour un montant de 5 000 \$, excluant les taxes applicables.

Rés. : 09-11-216

MANDAT À LES CONSULTANTS S.M. INC. – ÉTUDE DE FAISABILITÉ – GROUPE ÉLECTROGÈNES

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides prévoit mettre en place un système de mesures d'urgence permettant d'offrir les services minimaux à sa population en cas de sinistre majeur;

ATTENDU QU' une portion des bâtiments de la municipalité critiques aux opérations nécessiterait de recevoir le support d'une source d'énergie secondaire par groupe électrogène en cas de panne du réseau d'approvisionnement en électricité d'Hydro-Québec;

POUR CES MOTIFS,

Sur la proposition de M. le conseiller Réjean Bondu, il est résolu majoritairement suite au vote, M. le conseiller Hugo Verrette votant contre alors que les autres membres du conseil votent en faveur :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;

Qu'un mandat soit et est accordé à Les Consultants S.M. inc. pour une étude de faisabilité afin d'alimenter certains de nos bâtiments par groupes électrogènes, conformément à l'offre de services datée du 29 octobre 2009, et ce, pour un montant de 18 500 \$, excluant les taxes applicables.

Rés. : 09-11-217 **PIIA POUR LE 1681, CHEMIN DE SAINTE-LUCIE**

ATTENDU QUE, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil de la Municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides a adopté un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale portant le numéro 438-02 et a constitué un comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU QUE le CCU, à son assemblée du 28 octobre 2009, recommande au conseil municipal d'autoriser les propriétaires du 1681, chemin de Sainte-Lucie, à procéder à des rénovations extérieures;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. le conseiller Hugo Verrette, il est résolu unanimement :

Que dans le cadre du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, le conseil municipal accepte la recommandation du CCU, afin d'autoriser le propriétaire du 1681, chemin de Sainte-Lucie, à procéder aux rénovations extérieures suivantes : remplacer cinq (5) fenêtres et ajouter une fenêtre en PVC blanche au niveau du sous-sol. Lever la maison de plus ou moins deux (2) pieds, modifier la couleur des contours de fenêtre qui seront de couleur rouge campagne et remplacer le revêtement du toit par de la tôle de couleur brune.

Rés. : 09-11-218 **PIIA POUR LE 1979, AVENUE J.-RAINVILLE**

ATTENDU QUE, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil de la Municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides a adopté un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale portant le numéro 438-02 et a constitué un comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU QUE le CCU, à son assemblée du 28 octobre 2009, recommande au conseil municipal d'autoriser le propriétaire du 1979, avenue J.-Rainville, à remblayer sa cour arrière;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. le conseiller Hugo Verrette, il est résolu unanimement :

Que dans le cadre du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, le conseil municipal accepte la recommandation du CCU afin d'autoriser le propriétaire du 1979, avenue J.-Rainville, à remblayer sa cour arrière afin de niveler son terrain et de planter des arbres feuillus en remplacement des conifères existants tel que convenu dans la résolution numéro 08-03-038. Les travaux de remblayage seront inspectés par la Municipalité afin de s'assurer que la nouvelle pente du terrain ne se dirige pas sur les propriétés voisines.

Rés. : 09-11-219 **PIIA POUR LE 2007, AVENUE E.-PILON**

ATTENDU QUE, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil de la Municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides a adopté un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale portant le numéro 438-02 et a constitué un comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU QUE le CCU, à son assemblée du 28 octobre 2009, recommande au conseil municipal d'autoriser le propriétaire du 2007, avenue E.-Pilon, à installer une remise;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. le conseiller Hugo Verrette, il est résolu unanimement :

Que dans le cadre du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, le conseil municipal accepte la recommandation du CCU afin d'autoriser le propriétaire du 2007, avenue E.-Pilon, à installer une remise de 12 pieds sur 12 pieds, d'une hauteur de 8 pieds et 8 pouces. La remise sera recouverte de vinyle de couleur café moka et le toit sera en bardeau d'asphalte de couleur bleu mistral.

Rés. : 09-11-220 **PIIA POUR LE 2057, AVENUE E.-PILON**

ATTENDU QUE, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil de la Municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides a adopté un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale portant le numéro 438-02 et a constitué un comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU QUE le CCU, à son assemblée du 28 octobre 2009, recommande au conseil municipal d'autoriser le propriétaire du 2057, avenue E.-Pilon, à procéder à la réfection de sa galerie avant;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. le conseiller Hugo Verrette, il est résolu unanimement :

Que dans le cadre du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, le conseil municipal accepte la recommandation du CCU afin d'autoriser le propriétaire du 2057, avenue E.-Pilon, à procéder à la réfection de sa galerie et du petit toit de ladite galerie. Le toit et les garde-corps seront en aluminium de couleur blanche.

Rés. : 09-11-221 **PLAN D'INTERVENTION AQUEDUC ET ÉGOUT – AUSCULTATION DES RÉSEAUX**

ATTENDU QU' en vertu de notre résolution numéro 09-08-160 Les Consultants S.M. inc. ont été mandatés pour la préparation d'un plan d'intervention de nos réseaux d'aqueduc et d'égout;

ATTENDU QUE la phase 1 du plan d'intervention aqueduc et égout est terminée;

ATTENDU QUE la prochaine étape du plan d'intervention consiste à l'auscultation desdits réseaux;

ATTENDU QU' il est nécessaire de mandater des firmes spécialisées pour ce faire;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. le conseiller Christian Cousineau, il est résolu unanimement :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;

Que la Municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides accorde les mandats suivants :

Aqueduc

Que la firme Aqua Data soit et est mandatée pour la détermination du coefficient de Hazen-Williams (4 analyses), et ce, pour un montant de 3 200 \$ excluant les taxes applicables;

Égout

Que la firme Enviroservices inc. soit et est mandatée pour mesurer le débit d'infiltration de notre réseau d'égout sanitaire, et ce, pour un montant de 3 350 \$ excluant les taxes applicables;

Que la firme Colmatec inc. soit et est mandatée pour l'inspection par caméra sur une longueur d'environ 1,6 km, et ce, pour un montant de 5 600 \$ excluant les taxes applicables;

Que ces firmes seront sous la supervision des Consultants S.M. inc.

Que ces travaux seront financés par le fonds de roulement, remboursables en cinq (5) ans et facturés aux utilisateurs des réseaux d'aqueduc et d'égout.

Rés. : 09-11-222 **PROLONGEMENT DE LA PÉRIODE D'EMBAUCHE DE M. JEAN LAVOIE PROVENÇAL**

ATTENDU QU' en vertu de la résolution numéro 09-09-182, la période d'embauche de M. Jean Lavoie Provençal avait été prolongée jusqu'au 13 novembre 2009;

POUR CES MOTIFS,

Sur la proposition de M. le conseiller Jacques Gadbois, il est résolu unanimement :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;

Que la période d'embauche de M. Jean Lavoie Provençal à titre d'employé temporaire soit et est prolongée jusqu'au 31 décembre 2009.

Rés. : 09-11-223

RÉVISION DU BUDGET 2009

ATTENDU QUE, pour fins de contrôle budgétaire, il est nécessaire d'effectuer des transferts entre certains postes de revenus et de dépenses;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. le conseiller Robert Cyr, il est résolu unanimement :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;

Que des transferts de revenus et dépenses totalisant 108 500 \$ soient acceptés selon la liste ci-jointe :

No de code	Description	Montant
<u>REVENUS</u>		
01-212-10-000	Taxes	21 300,00 \$
01-233-11-000	Licences et permis	4 200,00 \$
01-233-20-000	Amendes et pénalités	570,00 \$
01-233-21-000	Amendes - cour municipale	830,00 \$
01-233-32-000	Intérêts sur taxes	2 000,00 \$
01-234-99-000	Revenus divers	35 000,00 \$
01-234-98-000	Vente de bacs	2 600,00 \$
01-271-00-000	Cession d'actifs	32 000,00 \$
01-381-31-000	Subvention - réseau routier	10 000,00 \$
		108 500,00 \$
<u>DÉPENSES</u>		
02-110-00-130	Rémunération des élus	7 000,00 \$
02-130-00-411	Honoraires - professionnels	20 000,00 \$
02-150-00-951	Quote-part MRC	75,00 \$
02-190-00-522	Entretien Hôtel de ville	1 835,00 \$
02-210-00-441	Services - Sûreté du Québec	220,00 \$
02-220-00-141	Rémunération pompiers	15 000,00 \$
02-220-00-650	Vêtements	1 500,00 \$
02-220-00-699	Biens non durables	3 500,00 \$-

02-290-00-499	Contrôle des animaux	2 000,00 \$
02-320-00-339	Système de communication	500,00 \$
02-320-00-514	Dynamitage	2 600,00 \$
02-320-00-621	Pierre, sable, gravier	15 000,00 \$
02-320-00-635	Abat-poussière	3 250,00 \$-
02-320-00-642	Ponceaux	5 000,00 \$
02-320-02-631	Essence, huile et diesel	15 000,00 \$
02-320-10-525	Niveleuse	18 000,00 \$
02-320-11-525	Ford L9000 1992	9 000,00 \$-
02-320-12-525	International 2008	6 000,00 \$
02-320-24-525	Ford F-550 2003	5 000,00 \$
02-413-00-525	Réseau aqueduc - village	12 000,00 \$
02-413-10-521	Réseau aqueduc - Las Swell	10 000,00 \$-
02-414-00-521	Réseau égout	4 000,00 \$
02-451-10-446	Enlèvement des ordures	500,00 \$
02-451-10-447	Location de conteneurs	5 000,00 \$
02-451-10-459	R.R.D.	2 500,00 \$-
02-610-00-411	Avis dans les journeaux	500,00 \$
02-620-00-349	Promotion municipale	800,00 \$-
02-702-20-522	Entretien salle municipale	500,00 \$
02-702-30-447	C.R.S.B.P.	480,00 \$-
02-702-30-660	Achat de livres	400,00 \$
02-702-30-670	Fournitures de bureau	400,00 \$

108 500,00 \$

Rés. : 09-11-224

**SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE – AIDE FINANCIÈRE
DANS LE CADRE DU VOLET 1.1 DU FONDS CHANTIERS
CANADA-QUÉBEC**

ATTENDU QU' il y a lieu de signer un protocole d'entente avec le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, responsable de la mise en œuvre du Fonds Chantiers Canada-Québec, pour l'obtention d'une aide financière pour la mise aux normes de l'approvisionnement en eau potable pour les secteurs du Village et du lac Swell;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M^{me} la conseillère Carine Gohier, il est résolu unanimement :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;

Que M. le maire Ghislain Schoeb, soit et est mandaté pour signer au nom de la Municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides, le protocole d'entente à intervenir avec le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du volet 1.1 du Fonds Chantiers Canada-Québec, dossier numéro : 800146.

M. le conseiller Christian Cousineau mentionne qu'il a un intérêt relatif au prochain point à l'ordre du jour et qu'il ne prendra pas part aux délibérations.

Rés. : 09-11-225

CORRECTION DU CHEMIN GILLES – ÉCHANGE DE TERRAINS

ATTENDU QUE la surface de roulement du chemin Gilles n'est pas située dans l'assiette prévue originalement;

ATTENDU QU' il y a lieu de faire des échanges de terrains afin de régulariser la situation;

POUR CES MOTIFS,

Sur la proposition de M. le conseiller Réjean Bondu, il est résolu unanimement :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;

Que la Municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides accepte d'échanger des parties de terrains avec M. Christian Cousineau, le tout tel que démontré aux plans et descriptions techniques préparés par M. Jean Godon, arpenteur-géomètre, enregistrés sous les numéros 8880 et 9161 de ses dossiers.

Que M. le maire Ghislain Schoeb et le directeur général M. Denis Malouin soient et sont mandatés pour signer au nom de la Municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides le contrat à intervenir entre les parties.

M. le conseiller Christian Cousineau reprend sa place à la table du conseil.

Rés. : 09-11-226

DEMANDE D'ADHÉSION AU PROGRAMME D'ENTRETIEN PRÉVENTIF DE LA SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

Sur la proposition de M. le conseiller Robert Cyr, il est résolu unanimement :

Que le directeur général, M. Denis Malouin, ou en son absence le directeur des travaux publics, M. Martin Clément, sont autorisés par la présente résolution à signer pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides tous les documents relatifs au Programme d'entretien préventif requis par la Société de l'assurance automobile du Québec.

M. le maire Ghislain Schoeb fait la lecture de son rapport sur la situation financière de la municipalité.

Rés. : 09-11-227

RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-LUCIE-DES-LAURENTIDES

Tel que requis par l'article 955 du Code municipal, au moins quatre semaines avant que le budget ne soit déposé devant le conseil pour adoption, le maire fait rapport sur la situation financière de la municipalité au cours d'une session du conseil.

Je traiterai donc ce soir des sujets suivants :

1. les derniers états financiers (2008);
2. le dernier rapport du vérificateur (2008);
3. les indications préliminaires quant aux états financiers de l'exercice en cours (2009);
4. les orientations générales du prochain budget (2010) et du programme triennal d'immobilisations (2010, 2011 et 2012).

1. États financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008

- Au 31 décembre 2008, nous avons un surplus accumulé de 200 628 \$.
- Notre dette à long terme s'élevait au 31 décembre 2008 à 760 295 \$ comparativement à 849 100 \$ au 31 décembre 2007, en baisse de 88 805 \$. Le pourcentage d'endettement par rapport à l'évaluation imposable est de 0,72 %.
- Les montants à recouvrir pour le remboursement de la dette à long terme sont les suivants :

Des contribuables

L'ensemble de la municipalité	631 407,00 \$
Une partie de la municipalité	----

Autres tiers

Gouvernement du Québec	<u>128 888,00 \$</u>
------------------------	----------------------

760 295,00 \$

2. Rapport du vérificateur

Le rapport du vérificateur signé par Amyot Gélinas indique qu'à leur avis les états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la municipalité au 31 décembre 2008 ainsi que des résultats de ses opérations et l'évolution de la situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

3. Indications préliminaires quant aux états financiers de l'exercice en cours (2009)

À la lumière du rapport budgétaire en date du 31 octobre 2009, nous devrions être en mesure de terminer avec un léger surplus si aucun événement majeur ne survient d'ici la fin de l'année.

4. Orientations générales pour le prochain budget (2010)

Le conseil entend limiter la hausse des taxes imposées à l'évaluation au niveau de l'augmentation du coût de la vie.

Notre plan d'intervention sera terminé en début d'année, ce qui nous permettra de finaliser la mise à niveau de nos réseaux d'aqueduc et d'égout. Par la suite, nos efforts seront principalement consacrés à l'amélioration du réseau routier municipal, et ce, avec l'aide des subventions provenant de la taxe d'accise sur l'essence. Les sommes provenant du pacte rural permettront de débiter une revitalisation du noyau villageois.

Rémunération des élus

Tel que requis à l'article 1 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, voici la rémunération versée aux membres du conseil en 2009 :

La rémunération de base du maire est de 4 600 \$ et un jeton de présence de 150 \$ est versé à chaque séance, à laquelle s'ajoute une allocation de dépenses représentant 50 % de la rémunération de base et des jetons de présence.

Les autres membres du conseil reçoivent le tiers des sommes versées au maire.

La rémunération du maire pour siéger à la Municipalité régionale de comté des Laurentides sera d'environ 2 197,70 \$ pour l'année 2009, incluant une allocation de dépenses.

Contrats de plus de 25 000 \$

Vous trouverez ci-dessous la liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ que la Municipalité a conclus depuis le dernier rapport sur la situation financière de la municipalité, et ce, conformément à la Loi.

9088-9569 Québec inc.	378 131,00 \$
Auto Desrosiers Ford inc.	34 415,32 \$
Centre de pompes Villemaire inc.	79 910,34 \$
Envirosol	69 322,20 \$
Équipements Laurentien enr.	227 950,04 \$
Excavation H.G. Juteau inc.	78 336,40 \$
Excavation Réal Vaillancourt	120 740,65 \$
Groupe Ultima inc.	27 857,00 \$
MRC des Laurentides	231 756,42 \$
Pétroles Crevier inc.	44 177,63 \$
Pérole Pagé	31 753,38 \$
Les Consultants S.M. inc.	31 562,01 \$
SSQ Groupe financier	25 295,67 \$

Le maire,

Ghislain Schoeb

AVIS DE MOTION

Aucun sujet à l'ordre du jour.

CHÈQUES ÉMIS

Le directeur général dépose la liste des chèques émis au cours du mois d'octobre 2009 pour un montant de 191 914,60 \$ incluant les salaires.

11185	BELL CANADA	226,05 \$
11186	BELL MOBILITÉ	42,45 \$
11187	HYDRO-QUÉBEC	4 622,61 \$
11188	HYDRO-QUÉBEC	1 313,25 \$
11189	9088-9569 QC INC.	142 882,85 \$
11190	SYLVIE CALVÉ	45,00 \$
11191	LIONEL LEFEBVRE	72,00 \$
11192	POSTES CANADA	121,91 \$
11193	FONDS ROULEMENT	632,02 \$
11194	PIERRE PLOUFFE	1 134,39 \$
11195	SOLEIL VIOLET INC.	76,11 \$
11196	COMBEQ	265,26 \$
11197	SOC.ASS.AUTO.QC	623,00 \$
11198	HYDRO-QUÉBEC	40,39 \$
11199	S.C.F.P.	333,52 \$
11200	CAISSE POP.S.AGATHE	131,72 \$
11201	CAISSE POP.S.AGATHE	198,92 \$
11202	CAISSE POP.S.AGATHE	175,20 \$
11203	BANQUE NATIONALE	175,20 \$
11204	BANQUE NATIONALE	175,20 \$
11205	BANQUE NATIONALE	199,52 \$
11206	POSTES CANADA	121,90 \$
11207	BELL CANADA	61,95 \$
11208	BELL MOBILITÉ PAGETTE	107,84 \$
11209	LE RÉSEAU MOBILITÉ	191,94 \$

DÉBOURSÉS : 153 970,20\$

SALAIRES : 37 944,40\$

TOTAL : 191 914,60\$

Rés. : 09-11-228

COMPTES À PAYER

Sur la proposition de M^{me} la conseillère Carine Gohier, il est résolu unanimement :

Que le directeur général soit et est autorisé à émettre les chèques pour le paiement des factures d'octobre 2009, et ce, pour un montant de 123 651,10 \$.

11210	STE-AGATHE DIESEL	294,12 \$
11211	ARNAUD MARIE-CLAUDE	22,00 \$
11212	AUTO VALUE VAL-DAVID	176,82 \$
11213	BAUVAL	686,50 \$
11214	BÉLISLE ST JEAN ASS.	56,44 \$
11215	BEAUCHAMP LORRAINE	101,34 \$
11216	BÉTON RIVE-NORD	677,25 \$
11217	BIOFILIA	4 736,24 \$
11218	BIO-SERVICES	137,21 \$
11219	BOURASSA S. LTÉE	46,45 \$
11220	BUREAU PLUS MARTIN	565,43 \$
11221	CAMÉLÉON	32,18 \$
11222	CANADIAN TIRE	85,77 \$
11223	CONST.LEFEBVRE	690,80 \$
11224	C.R.S.B.P. LAUR.	22,58 \$
11225	C.S.S.T.	47,17 \$
11226	AUTO DESROSIERSFORD	72,83 \$
11227	J.FRÉDÉRIC DICAIRE	300,00 \$
11228	DUCHESNEAU ANDRÉ	986,94 \$
11229	DUBOIS ANDRÉ	1 190,00 \$
11230	EBL INC.	270,14 \$
11231	ENTR.J.P.RAYMOND	34,45 \$
11232	ÉQUIPEMENT CLOUTIER	118,52 \$
11233	ÉQUIP. LAURENTIEN	1 933,40 \$
11234	EXC. VAILLANCOURT	33 567,83 \$
11235	FILION MARCEL	50,00 \$
11236	FÉD. QUÉB.DES MUNICIPAL.	9,60 \$
11237	GIROUX SUZUKI	45,09 \$
11238	GOODYEAR CANADA	566,18 \$
11239	SANI LAURENTIDES	253,97 \$
11240	INFORMATION DU NORD	195,28 \$
11241	LAFARGE CANADA	1 011,34 \$
11242	LAJOIE ÉLIE	800,00 \$
11243	ESTHÉTIQUE AUTO	535,99 \$
11244	LÉONARD PAGÉ	1 494,72 \$
11245	LIGNCO SIGMA INC.	5 724,39 \$
11246	LORTIE ET MARTIN	279,61 \$
11247	MALOUIN DENIS	134,10 \$
11248	MACHINERIES ST-JOVITE	185,16 \$
11249	GARAGE YVES MIRON	2 426,78 \$
11250	MONETTE LISE	50,00 \$
11251	MRC DES LAURENTIDES	40,00 \$
11252	PETITE CAISSE	176,29 \$
11253	PÉTROLE PAGÉ	5 790,04 \$
11254	AUTO PLUS S.AGATHE	43,78 \$
11255	PLOUFFE PIERRE	1 527,54 \$
11256	PNEUS-LAVOIE	83,53 \$
11257	PORTES GARAGE S.JÉR.	4 361,49 \$
11258	PROTECTRON LAUR.	41,43 \$
11259	PG.GOVERN	225,75 \$
11260	RADIATEURS S.AGATHE	767,55 \$
11261	RECYCLAGE S.ADÈLE	1 613,22 \$
11262	RÉNOVATION S.AGATHE	124,43 \$
11263	RESTO DU VILLAGE	27,56 \$
11264	SARRAZIN PNEUS	1 420,88 \$
11265	SEL CARGILL	15 170,93 \$
11266	SINTRA INC.	343,94 \$
11267	CONSULTANTS S.M.	26 821,25 \$

11268	S.P.C.M.	964,05 \$
11269	SSQ GROUPE FINANC.	2 532,89 \$
11270	STELEM	919,93 \$
11271	V.S.AGATHE MONTS	40,00 \$

DÉBOURSÉS : 123 651,10 \$

Rés. : 09-11-229

COMPTES À PAYER – RÈGLEMENTS

Sur la proposition de M. le conseiller Réjean Bondu, il est résolu unanimement :

Que le directeur général soit et est autorisé à émettre les chèques en paiement des factures pour les règlements suivants :

Règlement numéro 489-09 (achat d'un camion 10 roues)

GloboCam (Montréal) inc. 253 254,25 \$

Règlement numéro 490-09 (aqueduc Lac Swell)

Centre de pompes Villemaire inc. 45 642,60 \$

Règlement numéro 491-09 (aqueduc secteur Village)

Centre de pompes Villemaire inc. 34 267,74 \$
9088-9569 Québec inc. 235 248,15 \$

DÉPÔT DE RAPPORTS DOCUMENTS, REQUÊTES ETC.

Le directeur général dépose le rapport budgétaire pour la période du 1^{er} janvier au 31 octobre 2009.

Le directeur général dépose l'état comparatif des revenus et dépenses, et ce, au 31 octobre (article 176.4 C.M.).

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est adressée aux membres du conseil par les personnes présentes dans la salle.

Rés. : 09-11-230 **LEVÉE DE LA SÉANCE À 19 H 59**

Sur la proposition de M. le conseiller Jacques Gadbois, il est résolu
unanimentement :

Que la séance soit levée à 19 h 59.

Ghislain Schoeb
Maire

Denis Malouin
Directeur général